Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série C

C/2026/4840

14.9.2026

Notification préalable d'une concentration

(Affaire M.12604 — PARTNERS GROUP / AVK)

Cas susceptible d'être traité selon la procédure simplifiée

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(C/2026/4840)

1. Le 2 septembre 2026, la Commission a reçu notification, conformément à l'article 4 du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil ([1]), d'un projet de concentration.

Cette notification concerne les entreprises suivantes:

— Partners Group AG (Suisse), contrôlée par Partners Group Holding AG (Suisse),

— AVK Power Solutions Limited (Royaume-Uni).

Partners Group AG acquerra, au sens de l'article 3, paragraphe 1, point b), du règlement sur les concentrations, le contrôle de l'ensemble d'AVK Power Solutions Limited.

La concentration est réalisée par achat d'actions.

La même concentration avait déjà été notifiée à la Commission le 17 août 2026, mais cette notification a été retirée le 18 août 2026.

2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes:

— Partners Group AG: gestion d'investissements dans les domaines du capital-investissement, des infrastructures privées, des créances, des redevances et de l'immobilier;

— AVK Power Solutions Limited: fourniture, installation, mise en service et entretien de générateurs et d'autres équipements auxiliaires relatifs à l'alimentation électrique des centres de données.

3. Après examen préliminaire et sans préjudice de sa décision définitive sur ce point, la Commission estime que l'opération notifiée pourrait entrer dans le champ d'application du règlement sur les concentrations.

Conformément à la communication de la Commission relative à un traitement simplifié de certaines opérations de concentration en application du règlement (CE) nº 139/2004 du Conseil relatif au contrôle des concentrations entre entreprises ([2]), il convient de noter que ce cas est susceptible d'être traité selon la procédure définie par ladite communication.

4. La Commission invite les tiers intéressés à lui présenter leurs observations éventuelles sur ce projet de concentration.

Ces observations devront lui parvenir au plus tard dans un délai de dix jours à compter de la date de la présente publication. Il y a lieu de toujours préciser la mention suivante:

M.12604 — PARTNERS GROUP / AVK

([1]) JO L 24 du 29.1.2004, p. 1 (le «règlement sur les concentrations»).
([2]) JO C 160 du 5.5.2023, p. 1.

Ces observations peuvent être envoyées par courrier électronique ou par courrier postal. Veuillez utiliser les coordonnées ci-dessous:

Courriel: COMP-MERGER-REGISTRY@ec.europa.eu

Adresse postale:

Commission européenne
Direction générale de la concurrence
Greffe des concentrations
1049 Bruxelles
BELGIQUE